



Prétendu envoi des forces de l'ANP au Sahel

Le ministère de la Défense dément catégoriquement et accuse le Maroc et Israël

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Dix-neuvième année - N° 5306 - Lundi 22 février 2021 - Prix : 10 DA

Béjaïa

Les robes noires en grève

Page 16

Evaluation de la situation générale du pays

Tebboune préside une réunion du Haut Conseil de sécurité

Page 2

Les bons et les moins bons aspects du moment présent en Libye

Par Mohamed Habili

La formation sous l'égide de l'ONU d'un nouvel exécutif intérimaire libyen a été bien accueillie tant par les deux camps libyens que par les pays de la région les plus impliqués dans la crise libyenne, la Turquie et l'Egypte. Ne parlons pas des autres pays voisins de la Libye, car si des difficultés devaient surgir dans la suite des événements, sûrement elles ne seraient pas de leur fait. C'est ainsi que le Premier ministre élu à Genève le 5 février dernier par le Forum du dialogue politique libyen, Abdel Hamid Dbeibah, a été reçu au plus haut niveau au Caire comme à Ankara, ce qui augure bien de la suite. Il devrait annoncer bientôt la composition de son équipe. Sur quoi celle-ci irait prendre ses quartiers à Syrte, la ville choisie lors de la conférence de Berlin pour être la capitale de transition. Même destination pour le conseil présidentiel, présidé par Mohamad Younes el-Menfi et composé de trois membres représentant les trois régions libyennes, la Tripolitaine, la Cyrénaïque et le Fezzan. Par Syrte passe la ligne de front séparant les forces des deux camps libyens. La paix y règne depuis octobre de l'année dernière, date de l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu décrété séparément, mais à quelques heures seulement d'intervalle, à Tripoli puis à Tobrouk.

Suite en page 3

Djerad maintenu pour diriger un exécutif avec moins de portefeuilles

Le président de la République procède à un remaniement du Gouvernement

- Le Président signe le décret portant dissolution de l'APN
- 10 circonscriptions administratives du Sud promues en wilayas



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a procédé, hier, à un remaniement partiel du Gouvernement, a indiqué un communiqué de la présidence de la République. Page 2

Cap sur l'exportation

Le ciment et l'huile d'olive en tête des produits exportables

Page 3

Prise en charge chirurgicale des malades en période de Covid-19

Pour une reprise «balisée» des interventions chirurgicales

Page 4

Djerad maintenu pour diriger un exécutif avec moins de portefeuilles

Le président de la République procède à un remaniement du Gouvernement

■ *Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune a procédé, hier, à un remaniement partiel du Gouvernement, a indiqué un communiqué de la présidence de la République.*

Par Aomar Fekrache

Abdelaziz Djerad a été maintenu au poste de Premier Ministre. Certains départements ministériels ont connu des changements, quelques ministres ont ainsi quitté le staff gouvernemental, alors qu'une bonne partie d'entre eux ont été maintenus. Mohamed Bacha a été désigné à la tête du ministère de l'Industrie en remplacement de Ferhat Ait Ali,

dont le départ du gouvernement était très attendu et quasi certain. Le ministère de l'Habitat changera désormais de tête, à la faveur de ce remaniement. Tarek Belaribi, qui était Directeur général de l'AADL, a été promu ministre de ce secteur névralgique, alors que Kamel Nasri, qui occupait ce poste, a été affecté au ministère des Travaux publics et des transports. L'autre ministre qui quittera le gouvernement est celui des Ressources en eau, Arezki

Berraki, remplacé par Mustapha Kamel Mihoubi. Le président de la République a aussi décidé de confier le secteur de l'environnement à Dalila Boudjemaa qui succédera ainsi à Nassira Benharats. Hocine Cherhabil fait son entrée à l'exécutif en tant que ministre de la Numérisation et des statistiques et Mohamed Ali Boughazi est désormais ministre du Tourisme, de l'Artisanat et du travail familial en remplacement de Mohamed Hamidou. " En vertu de ce remaniement ministériel, le Président de la République a décidé de réduire le nombre des départements ministériels et de se focaliser sur l'efficacité sur le terrain par l'implication de nouvelles compétences " a précisé le communi-



PH/D. R.

10 circonscriptions administratives du Sud promues en wilayas

Le Président Tebboune a décidé de promouvoir dix circonscriptions administratives du Sud en wilayas à part entière, et nommé des walis et des secrétaires généraux à la tête de ces wilayas, a indiqué hier un communiqué de la Présidence de la République.

"Conformément à la loi relative à l'organisation territoriale du pays, le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a décidé de promouvoir dix (10) circonscriptions administratives du Sud en wilayas à part entière. Il s'agit des wilayas de: Timimoune, Bordj Badji Mokhtar, Béni Abbès, Ouled Djellal, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djanet, El

M'Ghair, El Menia.

Dans ce cadre, le Président de la République a nommé au poste de wali, messieurs :

- Youcef Bechlaoui, wali de Timimoun,
- Othmane Abdelaziz, wali de Bordj Badji Mokhtar,
- Aissa Aziz Bouras, wali d'Ouled Djellal,
- Saad Chenouf, wali de Béni Abbès,
- Ibrahim Ghemired, wali d'In Salah,
- Mehdi Bouchareb, wali d'In Guezzam,
- Nacer Sebaa, wali de Touggourt,
- Benabdallah Chaib Eddour, wali de Djanet,
- Aissa Aissat, wali d'El M'Ghair,
- Boubekeur Lansari, wali d'El Menia.

R. N.

qué de la Présidence. Faut-il rappeler que ce remaniement a été annoncé, jeudi, dans le discours à la Nation du président de la République. Ce changement au sein du gouvernement a pour but d'insuffler une nouvelle dynamique à l'exécutif. Le rendement de certains départements n'ayant pas donné satisfaction, le président Tebboune n'a pas caché, à maintes reprises, son mécontentement du travail accompli par certains de ses ministres. La dernière en date

était jeudi dernier. Le président Tebboune avait déclaré avoir " pris connaissance des critiques dûment faites par les citoyens ", concernant les performances de " certains secteurs ministériels ", et affirmé qu' "un remaniement ministériel sera opéré et annoncé dans les prochaines 48 heures ", lequel touchera " les secteurs ayant enregistré, à notre sens et du point de vue des citoyens, des lacunes en termes de règlement des problèmes ". **A. F.**

Evaluation de la situation générale du pays

Tebboune préside une réunion du Haut Conseil de sécurité

Le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, hier, une réunion périodique du Haut Conseil de sécurité consacrée à l'évaluation de la situation générale du pays, indique un communiqué de la Présidence de la République.

«Le président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, a présidé, dimanche 21 février 2021, une réunion périodique du Haut Conseil de sécurité consacrée à l'évalua-

tion de la situation générale du pays sur les plans sécuritaire, politique et économique», lit-on dans le communiqué. «Après avoir écouté les interventions des membres du Haut Conseil

de sécurité sur les questions inscrites à l'ordre du jour, le président de la République a donné ses instructions aux responsables, chacun dans son domaine de compétence»,

ajoute la même source. «Aussi, le Président Tebboune a salué les efforts consentis pour la préservation de la stabilité générale du pays, notamment ce qui a trait à la lutte contre le

nouveau coronavirus (Covid-19) et le lancement réussi de l'opération de vaccination anti-Covid», conclut le communiqué. **R. N.**

Prétendu envoi des forces de l'ANP au Sahel

Le ministère de la Défense dément catégoriquement et accuse le Maroc et Israël

Le ministère de la Défense nationale a réagi hier aux rumeurs relayées sur les réseaux sociaux, selon lesquelles l'Armée nationale populaire s'apprête à envoyer des troupes pour participer à des missions en dehors des frontières dans le cadre du G5 Sahel, accusant ouvertement le Maroc et Israël (surtout depuis leur récent rapprochement).

En effet, dans un communiqué rendu public hier, le MDN a démenti les allégations concernant la participation de l'Armée nationale populaire à des missions militaires en dehors des frontières algériennes sous le chapeau de puissances étrangères dans le cadre du G5 Sahel. «Certaines parties et porte-voix de la discorde ont relayé, via leurs pages et comptes subversifs sur les réseaux sociaux, des allégations dénuées de tout fondement, préférant que les actions et les opérations menées par l'institution militaire, au niveau

interne et externe, répondent à des agendas et des instructions émanant de parties étrangères, et que l'ANP s'apprête à envoyer des troupes pour participer à des missions militaires en dehors de nos frontières nationales sous le chapeau de puissances étrangères dans le cadre du G5 Sahel, ce qui est faux et inadmissible. Des intox qui ne peuvent provenir que d'ignares à la solde des services du Makhzen marocain et sionistes», fustige le communiqué. A cet effet, le MDN «dément catégoriquement toutes ces allégations tendancieuses et manœuvres sournoises, à travers lesquelles leurs auteurs croient pouvoir semer le trouble et déstabiliser le pays, et rassure l'opinion publique que l'ANP, digne héritière de l'Armée de libération nationale, n'a jamais été et ne sera jamais soumise dans ses actions qu'à l'autorité de Monsieur le Président de la République, chef suprême des Forces armées, ministre de la

Défense nationale, et conformément à ses missions constitutionnelles explicites et aux lois de la République, dans la défense de la souveraineté, de l'intégrité et de la sécurité nationales», souligne la même source. Le MDN a rappelé, également, que «la participation de l'Armée nationale populaire en dehors des frontières du pays relève de la décision du peuple algérien, conformément aux dispositions de la Constitution de la

République». «Ainsi, nous saluons le discernement des citoyens, conscients des conspirations et des complots qui se trament contre l'Algérie, désormais connus de tous, et dans l'intérêt suprême de la Nation, nous les appelons à davantage de vigilance quant aux fake news colportées qui visent désespérément à nuire à la stabilité de la Nation», ajoute le communiqué. **Meriem Benchaoua**

Ce que dit la Constitution

Le Président signe le décret portant dissolution de l'APN

LE PRÉSIDENT de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, chef suprême des forces armées, ministre de la Défense nationale, a signé le décret présidentiel portant dissolution de l'Assemblée populaire nationale (APN). Dans un discours à la Nation, jeudi dernier, le président Tebboune avait annoncé la dissolution de la Chambre basse du Parlement et l'organisation d'élections législatives anticipées. **R. N.**

Art. 31. - L'Algérie se défend de recourir à la guerre pour porter atteinte à la souveraineté légitime et à la liberté d'autres peuples. Elle s'efforce de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques. L'Algérie peut, dans le cadre du respect des principes et objectifs des Nations unies, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes, participer au maintien de la paix.

Art. 91. - Outre les pouvoirs que lui confèrent expressément d'autres dispositions de la Constitution, le président de la République jouit des pouvoirs et prérogatives suivants : 1)- il est le chef suprême des Forces armées de la République et le responsable de la Défense nationale ; 2)- décide de l'envoi des unités de l'Armée nationale populaire à l'étranger après approbation à la majorité des deux tiers (2/3) de chaque chambre du Parlement. **M. B.**

Commerce électronique

L'Algérie rattrape petit à petit son retard...

■ «L'Algérie se classe à la quatrième place en Afrique en termes de commerce électronique et passe de la 109^e place à la 80^e au niveau mondial», a indiqué, hier, le ministre de la Poste et Télécommunications, Brahim Boumzar, dans son tweet.

Par Thinhinene Khouchi

Selon le dernier rapport publié par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, «L'Algérie est classée à la quarante-deuxième place au niveau mondial et quatrième en Afrique». Le ministre de la Poste et Télécommunications, Brahim Boumzar, a indiqué, sur son compte twitter, que «L'Algérie gagne alors 29 places au niveau mondial, passant de 109^e à la 80^e place», selon l'indice mondial du commerce électronique, établi par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Boumzar a expliqué que cette amélioration était due aux efforts de l'État dans le domaine de l'utilisation universelle de l'Internet et de l'inclusion financière. Outre l'amélioration du classement postal algérien selon l'Union postale universelle et grâce au lancement du paiement électronique en octobre 2016, le commerce électronique commence à prendre son envol en Algérie. Le ministre a indiqué qu'en raison de la pandémie de coronavirus, le recours à ce type de transactions financières en ligne a été favorisé. «Cette crise sanitaire a eu pour effet positif de faire prendre conscience au citoyen de l'importance des nouvelles technologies de l'information et de la communication», a-t-il souligné. Aussi, il est à rappeler que lors d'un webinar organisé par le WTC Algiers sur la transformation vers l'e-commerce, le directeur général du World Trade Center d'Alger (WTC Algiers), Ahmed Tibaoui, avait indiqué que «le marché algérien recèle un énorme potentiel de croissance en matière de commerce



PH/D.R.

électronique à la faveur d'un déploiement à grande échelle des nouvelles technologies conjugué à une forte volonté politique pour moderniser les activités économiques». Tibaoui avait estimé que le taux de pénétration important de l'Internet, l'utilisation croissante des nouvelles technologies et les compétences jeunes dans ce domaine, font de l'Algérie un marché à fort potentiel de croissance au niveau du commerce électronique. Selon lui, l'Algérie accuse actuellement un retard par rapport aux autres pays dans ce créneau porteur, mais peut rattraper ce gap «très rapidement». «Tout ce que nous avons perdu, nous pouvons le récupérer en un peu de temps. Les

outils nécessaires existent pour le décollage de l'e-commerce», affirmait Tibaoui, tout en recommandant que «le développement de ce créneau gêne les intérêts de certaines parties qui ont peur de la transparence des transactions». «L'Algérie peut même, à l'avenir, exporter ses services et assister en particulier le développement des marchés africains», a souligné le directeur du WTC Algiers. Dans ce sens, le directeur générale de Dzigital Agency et Dzigital School, Mohamed Nadir Meddour, avait appelé à algérianiser les solutions dans le domaine de l'e-commerce afin d'adapter les outils utilisés au contexte local. Il a fait remarquer que des plateformes conçues par des start-up algériennes sont

déjà disponibles pour satisfaire les besoins du marché. «Il faut que les opérateurs nationaux soient proactifs. Le développement de l'e-commerce en Algérie peut se faire en local sans recourir aux compétences étrangères, ce qui permettra d'éviter les dépenses en devises», a-t-il expliqué. De son côté, le développeur algérien à Amazon, Lamine Kacimi, a insisté sur l'importance de la formation et de l'adaptation des différents programmes aux nouvelles réalités du marché, pour réussir la transformation vers l'e-commerce. «Nous n'allons pas démarrer à zéro, mais nos formations doivent être adaptées», a-t-il souligné.

T. K.

Cap sur l'exportation

Le ciment et l'huile d'olive en tête des produits exportables

Lourdement impactée par la chute des prix du pétrole, l'Algérie cherche à diversifier son économie et se dirige vers l'exportation. Ainsi, plus de quinze produits exportables ont été recensés par le ministère du Commerce, dont l'huile d'olive et le ciment. Le ministre délégué en charge du Commerce extérieur, Aïssa Bekai, a indiqué qu'il est temps d'accompagner les opérateurs économiques qui souhaitent s'investir et produire et se diriger vers l'exportation. Pour y parvenir, Bekai a précisé que le ministère du Commerce a recensé plus de quinze produits exportables, parmi lesquels il a cité l'huile d'olive et le ciment. Pour le ciment, Bekmai a mis en exergue «l'existence de 22 cimenteries qui pourraient exporter le surplus de production, si chaque secteur concerné joue son véritable rôle». Pour le ministre délégué, il n'est

pas possible de parler de production locale sans parler d'investissement. Il a souligné, à cet effet, la nécessité de remplacer les importations par des exportations, car c'est la seule solution pour sauver l'économie. Il a précisé que le programme gouvernemental met l'accent sur la réussite de l'activité commerciale. Pour ce faire, il a insisté sur l'accompagnement des producteurs, notamment en termes de transport. Dans ce contexte, le ministre délégué en charge du Commerce extérieur a fait remarquer que le ministère du Commerce prévoit une série de mesures pour accompagner les opérateurs économiques et accroître le volume des exportations. «Plusieurs mesures ont été prises pour soutenir l'exportation en parallèle avec d'autres secteurs concernés par l'opération d'exportation, à l'instar des ser-

VICES diplomatiques et des conseils d'affaires communs», a indiqué Aïssa Bekai, lors de l'inauguration du siège de la Chambre de commerce et d'industrie au niveau de la capitale, soulignant que les services de la tutelle avaient été à l'écoute des préoccupations des producteurs et des représentants de plusieurs filières. A ce propos, le ministre délégué a évoqué des problèmes liés à l'information économique, au système de qualité, à l'emballage et au transport. «Nous avons écouté les producteurs et leurs problèmes et nous essayons de les résoudre», a indiqué le ministre, soulignant qu'il y a beaucoup de travail à faire pour répondre aux exportateurs algériens.

Pour rappel, dans le cadre du développement des exportations hors hydrocarbures, il a été procédé, l'année passée, à la com-

position d'un Comité interministériel chargé de préconiser une méthode pour la réalisation de 5 milliards Usd d'exportations et d'élaborer un projet de loi portant création de zones frontalières de libre-échange commercial. Outre l'établissement et l'actualisation de la liste des marchandises interdites provisoirement à l'exportation pour maintenir la suspension de l'exportation des produits stratégiques et subventionnés, l'année 2020 a été marquée par le lancement de l'élaboration d'un fichier national numérisé des produits algériens. De même qu'il a été procédé à la création d'une cellule d'écoute des opérateurs économiques ainsi qu'à la création d'un mécanisme au niveau des frontières terrestres pour permettre l'exportation des produits algériens au Mali, au Niger et en Mauritanie.

Louisa Ait Ramdane

LA QUESTION DU JOUR

Les bons et les moins bons aspects du moment présent en Libye

Suite de la page une

Tout cela laisse penser que l'ONU est en train de réussir son pari de réunifier la Libye, et cela pas plus tard qu'au lendemain des élections générales prévues pour la fin de cette année, le 24 décembre pour être tout à fait précis. Le hic, c'est que ce sont ces mêmes aspects positifs qui viennent d'être relevés qui sont susceptibles d'une interprétation portant à moins d'optimisme. On aurait aimé en effet que le bon accueil que les deux camps libyens ont réservé au nouvel exécutif unitaire soit accompagné de l'annonce de la dissolution de leurs deux gouvernements. Une annonce de ce genre, il est vrai, était plus attendue de la part de Tripoli que de Tobrouk, où théoriquement n'existe aucun exécutif, de reconnu par la communauté internationale s'entend. A Tripoli en effet se trouvent en revanche et un gouvernement et un conseil présidentiel, tous deux issus de l'accord de Skhirat qui désormais a vécu, du moins dans le principe. On était en droit d'attendre de Fayaz el-Serraj qu'il annonce non pas tant d'ailleurs sa démission que la fin dans les règles de la mission qui lui a été confiée par la communauté internationale, la Libye s'étant dotée tout à la fois d'un nouveau conseil présidentiel et d'un nouvel exécutif. Peut-être malgré tout finirait-il par se résoudre à ce geste pour le moins clarificateur. Toujours que cela n'est pas encore fait, plus de deux semaines après la naissance d'un nouvel exécutif de transition. L'autre signe appelant à la prudence concerne moins les factions libyennes que leurs alliés extérieurs. L'une des conditions fermes posées par l'ONU, conformément d'ailleurs à la feuille de route tracée par la conférence de Berlin, est le départ des forces étrangères présentes en Libye, dans leurs deux espèces de régulières et de mercenaires. Ces forces sont rien moins que négligeables, puisqu'on les estime à quelque 20 000 soldats. En gros, les régulières sont turques, et les mercenaires sont russes. Les représentants de l'ONU les confondent dans le même rejet, dans le même ultimatum, qui ne souffre plus de délai. En effet, elles devraient déjà avoir quitté la Libye au jour d'aujourd'hui, les trois mois qui leur ont été laissés pour ce faire au moment de l'établissement du cessez-le-feu en octobre de l'année dernière étant largement dépassés.

M. H.

Projet d'entrepôt frigorifique à Touggourt

Les travaux sont à 50 % de réalisation

LES TRAVAUX de réalisation d'un entrepôt frigorifique, dans la circonscription administrative de Touggourt (160 km au nord de Ouargla) ont avancé de 50 %, ont indiqué, hier, des responsables locaux des services agricoles.

Livrable avant la fin 2021, le projet en cours de concrétisation sur une superficie globale de deux hectares au niveau de la commune de Touggourt, constitue un véritable acquis pour consolider les capacités de stockage de produits agroalimentaires, a affirmé à l'APS le directeur délégué du secteur, Mahrez Aoun.

D'une capacité de 4 000 m³, cette future infrastructure permettra, une fois opérationnelle, de renforcer et d'augmenter les capacités locales en matière de stockage de produits de large consommation, d'origine végétale et animale, a-t-il souligné.

Ce projet vise aussi à absorber le surplus de production agricole, en vue d'asseoir un équilibre entre l'offre et la demande, a ajouté ce responsable.

S'agissant de l'impact social, ce projet qui s'inscrit dans le cadre d'un programme national sur le développement des capacités de stockage de produits agroalimentaires, piloté par la Société nationale de froid (Frigomedit), va générer de nombreux emplois directs et indirects au profit de la main-d'œuvre locale notamment, a-t-il révélé.

Hani Y.

— Prise en charge chirurgicale des malades en période de Covid-19 —

Pour une reprise «balisée» des interventions chirurgicales

■ Les participants au premier Webinaire de la Société algérienne de chirurgie endocrinienne et viscérale (Sachev) consacré à la problématique de prise en charge chirurgicale des malades en période de Covid-19, tenu samedi après-midi par visioconférence, plaident en faveur d'une «reprise balisée des interventions chirurgicales des pathologies endocriniennes», a indiqué à l'APS le président de cette association.

Par Kamel L.

«**C**e Webinaire a constitué une occasion pour mettre l'accent sur la nécessité de reprendre l'activité chirurgicale, avec des balises toutefois, notamment à travers la mise en place de circuits de prise en charge des patients pour que l'arrière des opérations chirurgicales cesse d'augmenter», a affirmé le P^r Messaoud Bendridi, également chef de service de chirurgie de l'établissement hospitalier de Didouche-Mourad (Constantine).

Selon le président de la Sachev, «il devient urgent de reprendre les interventions chirurgicales des pathologies endocriniennes et viscérales notamment, et ce, en prenant en considération la sécurité du malade et sa survie, au regard du déclin des cas de contaminations par le Covid-19 en Algérie».

Pr Bendridi a fait état, dans ce contexte, d'une instruction ministérielle adressée aux directeurs de la santé en vue de relancer les interventions chirurgicales dans les établissements de santé publique, citant à cet effet le cas du service de chirurgie de l'hôpital de Didouche-Mourad,



réquisitionné pour la prise en charge des malades atteints de Covid-19, mais qui accueille, selon lui, «entre 0 et 4 malades depuis environ quatre mois».

En cette période sanitaire inédite, cette association vise à explorer les stratégies de prise en charge chirurgicale des pathologies endocriniennes,

digestives et viscérales, afin d'éclairer les chirurgiens sur la meilleure démarche thérapeutique à même d'assurer au patient et au personnel soignant une sécurité du parcours de soins et d'optimiser les résultats du traitement sans perte de chance de survie, a souligné la même source.

La Sachev compte 27 membres fondateurs, en majorité de jeunes chirurgiens des secteurs public et privé, issus de 17 wilayas du pays dont Béchar, Adrar, Tissemsilt, Oran, Alger, Bordj Bou Arréridj, Batna, Aïn Témouchent et Constantine, a-t-on indiqué.

K. L.

Environnement et gestion des déchets

14 conventions de partenariat signées entre AND et associations

L'Agence nationale des déchets (AND) a conclu, samedi à Alger, des conventions de partenariat avec 14 associations nationales et locales activant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des déchets, et ce, en vue d'accompagner les associations dans leurs divers projets écologiques visant une gestion rationnelle des déchets.

Les signataires de ces conventions sont : l'Association nationale de volontariat, l'Organisation algérienne de l'environnement et de citoyenneté, l'Organisation pour la préservation de l'environnement et le développement durable, la Fondation Amidoul de Ghardaïa, l'Association des jeunes pour la promotion de l'esprit d'initiative et de l'entrepreneuriat, l'Association Green Tech de Blida et l'Association des jeunes amis de l'environnement de Remchi (Tlemcen).

Il s'agit également des associations Jeunesse volontaire de

Sidi Bel-Abbès, Amis de la Vague verte de Chlef, Bariq 21 de Skikda, Info-Com de Guelma, Basmatouk pour l'environnement, la valorisation des oasis et le développement durable de Aïn Salah, Promotion de l'environnement de Naâma et Cèdre pour l'environnement et le développement durable de Khenchela.

A cette occasion, le directeur général de l'AND, Karim Ouamane, a déclaré que cette initiative est «la première du genre visant à concrétiser un partenariat efficace entre l'Agence et la société civile en matière de gestion des déchets à l'effet d'atteindre l'objectif de la gestion rationnelle des déchets au niveau national».

L'AND s'engage, à travers ces conventions, à «accompagner et associer la société civile à la promotion de la gestion des déchets en vue d'inculquer une culture environnementale saine et développer ce secteur en Algérie», a-t-il affirmé.

Soulignant que ce partenariat sera couronné par plusieurs activités et projets sur le terrain, le DG de l'AND a également indiqué qu'il sera procédé, en outre, à «la création d'un guide pratique sur le rôle des associations dans la gestion des déchets, ainsi que l'institution d'une plateforme numérique nationale dédiée aux associations activant dans ce domaine».

Des associations sélectionnées parmi les plus réputées dans le domaine environnemental

Selon M. Ouamane, l'Agence a choisi 14 associations nationales et locales activant dans le domaine de l'environnement et de la gestion des déchets, ayant réalisé sur le terrain de grands projets de renommée mondiale, à l'instar de «l'Association jeunesse volon-

taire de Sidi Bel Abbès», qui a remporté le prix des trois meilleurs projets au niveau africain dans le cadre de la COP 23 sur le changement climatique organisée en Allemagne en 2017. Entre autres associations, il y a lieu de citer la «Fondation de bienfaisance Amidoul de Ghardaïa», qui a construit un quartier entier de 1 050 logements (environ 6 000 habitants), où chaque résident s'engage, en vertu d'un acte manuscrit, à préserver l'hygiène et la propreté de

l'environnement et à procéder au tri sélectif des déchets, ainsi qu'à planter un palmier, un arbre fruitier et un arbre ornemental dans les espaces verts publics entourant les bâtisses.

L'Association de wilaya Green Tech de Blida et les autres associations ont dit qu'elles se focalisaient dans leurs campagnes de sensibilisation à la gestion rationnelle des déchets, sur la catégorie des enfants scolarisés qui sont

— selon eux — les «meilleurs ambassadeurs» pour enseigner les comportements à adopter afin d'atteindre l'objectif d'un environnement propre à travers une gestion rationnelle des déchets.

Et pour inculquer l'esprit de citoyenneté environnementale aux enfants et aux jeunes, ces associations organisent différents concours en relation avec l'environnement à l'instar du concours du «quartier le plus propre», «l'école la plus propre» ou «la ville la plus propre», avec l'attribution de récompenses d'encouragement aux gagnants. Dans ce contexte, ces associations ont souligné qu'elles œuvraient actuellement à l'accompagnement des jeunes pour mener l'expérience de l'entrepreneuriat vert afin de valoriser et recycler les déchets dans le cadre de l'économie circulaire, pour une participation effective à la redynamisation de l'économie nationale.

Halim T.

Crédits de programmes

Les entreprises et administrations publiques soumises à un contrat de performance

■ Les entreprises et administrations publiques seront désormais soumises à un contrat de performance pour l'obtention de crédits de programmes, et ce, selon un cadre conventionnel avec le ministère responsable du programme.



Par Samia Y.

En effet, un décret exécutif a été publié au *Journal officiel* (JO) n° 11, fixant les procédures de gestion budgétaire et comptable adaptées aux budgets des établissements publics à caractère administratif et autres organismes et établissements publics bénéficiant de dotations du budget de l'Etat. Selon les nouvelles procédures, les services concernés du ministère responsable du programme ou des actions à confier à l'établissement arrêtent avec le responsable de l'établissement le cadre conventionnel de leurs relations, lorsqu'il s'agit d'un établissement public à caractère administratif,

établissement public de santé, établissement public assimilé aux établissements publics à caractère administratif, établissement public à caractère scientifique et technologique en ce qui concerne les dépenses de personnel et les actes de gestion y afférents.

Ce cadre conventionnel définit notamment la mission à assigner à l'établissement, les objectifs et les indicateurs de performance associés à chaque objectif, la nomenclature par activité, le contenu des comptes rendus et leur périodicité.

De plus, un contrat d'actions et de performances (CAP) est conclu entre le responsable du programme et le responsable de l'établissement en précisant

notamment la répartition des crédits par titre de dépenses et les valeurs cibles pour chacun des indicateurs de performance afférents aux objectifs conférés à l'établissement.

Un rapport annuel sur les actions et les rendements (RAR) est également établi par le responsable de l'établissement pour évaluer les résultats réalisés au titre du CAP.

Concernant le budget de l'établissement, celui-ci retrace les recettes prévisionnelles et les dépenses prévisionnelles, exprimées en autorisations d'engagement et en crédits de paiement ainsi que le solde éventuel résultant, stipule le texte. Les services du ministère responsable du programme ou des actions à confier

à l'établissement procèdent, au plus tard le 7 octobre de l'exercice qui précède l'année d'exécution du programme ou des actions à confier, à la pré-notification des crédits prévus à cet effet. Le budget est soumis à l'approbation, au plus tard le 30 novembre de l'exercice précédant celui auquel le budget se rapporte.

Concernant les autres organismes et établissements publics bénéficiant de dotations du budget de l'Etat, à savoir, les Etablissements publics à caractère industriel et commercial (Epic), les Entreprises publiques économiques (EPE) et les établissements publics à caractère scientifique et technologique, le décret exécutif fixe également les procédures budgétaires et comptables, quand ils interviennent dans le cadre d'une délégation de gestion pour l'exécution de tout ou partie d'un programme.

Ces interventions concernent la maîtrise d'ouvrage déléguée et la sujétion de service public imposé par l'Etat et/ou la couverture des charges induites par la réalisation d'un service public.

Un cadre conventionnel des relations avec les organismes et établissements publics fixe la définition exacte de la mission à

assigner à l'organisme ou à l'établissement public, les objectifs et les indicateurs de performance associés à chaque objectif, le contenu des comptes rendus et leur périodicité, les conditions et modalités de révision de ce cadre conventionnel et les conséquences inhérentes à la non atteinte des résultats prévus.

Ce cadre conventionnel des relations entre le ministère responsable du programme et les organismes et établissements publics agissant en qualité de maître d'ouvrage délégué, est formalisé par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (CMOD) conformément aux procédures en vigueur.

En outre, le texte indique que les opérations objets de délégation de gestion sont des opérations pour le compte de l'Etat. Pour ces opérations, le décret stipule que le premier responsable de l'organisme ou de l'établissement public est l'ordonnateur secondaire pour l'exécution des crédits budgétaires qui lui sont délégués et ce, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

S. K.

Forum algéro-ivoirien

L'agroalimentaire et l'agriculture pour renforcer les échanges commerciaux

Les secteurs de l'agroalimentaire et de l'agriculture sont parmi les principaux secteurs identifiés pour renforcer les échanges commerciaux entre l'Algérie et la Côte d'Ivoire, a indiqué, à Alger, le directeur général du Centre arabo-africain d'investissement et de développement (Caaid), Amine Boutalbi. «L'Algérie vise à renforcer les échanges commerciaux avec la Côte d'Ivoire dans divers domaines, particulièrement celui de l'agroalimentaire et l'agriculture qui sont les points forts des deux pays», a expliqué M. Boutalbi lors du Forum algéro-ivoirien, organisé par visioconférence. Il a ajouté que la Côte d'Ivoire représente pour l'Algérie «la porte vers l'Afrique de l'Ouest et la plaque tournante commerciale dans cette région de par sa proximité avec 14 pays du continent». S'agissant du Forum, le responsable a souligné qu'il a permis de réunir près de 300 hommes d'affaires des deux pays, en plus d'environ 700 opérateurs inscrits sur la plateforme des rencontres B2B (business to business) ayant permis la programmation de plus de 120 rencontres entre les opérateurs éco-

nomiques algériens et ivoiriens.

M. Boutalbi a, par ailleurs, fait état de l'importance de ce genre de rendez-vous afin de «mieux cibler» les produits à exporter mais aussi à importer, selon les besoins des deux économies.

Il a, en outre, indiqué que ce Forum permettra d'établir des contacts directs entre les acteurs économiques algériens et ivoiriens, évitant, à l'occasion, «les surcoûts engendrés par les intermédiaires».

M. Boutalbi a, de plus, mis l'accent sur l'opportunité d'exploiter les avantages douaniers et fiscaux qu'offrent les accords de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) qui ont pris effet en janvier dernier.

Pour sa part, le directeur général de Trust Assurance, Abdelhakim Hadjou, en sa qualité de modérateur, a rappelé le marché de 1,2 milliard d'habitants que représentent les 53 pays africains qui ont ratifié les accords de la Zlecaf.

Déplorant que le volume des échanges commerciaux de l'Algérie avec l'Afrique ne représente que 15 % de ses échanges extérieurs, Il a indiqué que l'ob-

jectif escompté à l'horizon 2030 et d'atteindre 51 % à travers divers secteurs tels que l'agriculture, l'industrie, la santé et les services.

Présent au Forum, l'ambassadeur de la Côte d'Ivoire en Algérie, Voho Sahi Alphonse, a indiqué que le volume des échanges entre les deux pays était «en-deçà» des potentiels existants, considérant que la Côte d'Ivoire est un «partenaire de choix» pour l'Algérie grâce à un taux de croissance de 2 %, malgré la pandémie de Covid-19 et une monnaie (CFA) qui est en parité avec l'Euro. M. Alphonse a ajouté que son pays était «stable et ouvert sur l'avenir».

Le directeur de la diplomatie économique de la Côte d'Ivoire, Santério Jean-Marie Somet, a évoqué un autre volet du potentiel de la coopération entre les deux pays, celui de l'industrie de la transformation. Un avis qu'il a partagé avec le directeur du cabinet Omex, organisation mondiale des experts, établie à Abidjan, qui a encensé les capacités des opérateurs algériens dans ce secteur et a souligné «la possibilité pour les Ivoiriens de profiter de ce savoir-faire pour

développer leur industrie de transformation».

Le Sénégal intéressé par le savoir-faire de Sonatrach

Par ailleurs, invité à ce Forum, le 1^{er} conseiller de l'ambassadeur du Sénégal en Algérie, Mamadou Boye Ba, a affirmé l'intérêt de son pays pour le savoir-faire de Sonatrach dans le domaine de l'exploitation des hydrocarbures, qui pourrait, selon lui, «aider» le Sénégal à exploiter son pétrole à partir de 2023. Pour sa part, l'agent de coopération commerciale auprès de l'ambassade de l'Ouganda en Algérie, Damalie Twinomugisha, a montré la disposition de son pays à tisser des liens entre les opérateurs des deux pays dans les domaines de l'industrie et du tourisme, tout en rappelant que l'Ouganda est un exportateur de café mais aussi de lait. A noter que ce Forum a vu la participation de représentants des ministères du Commerce et celui des Finances mais aussi ceux des Douanes et de différents groupes industriels algériens.

Sara B.

Chine

Le RMB gagne une part plus importante dans les paiements internationaux

LE RENMINBI (RMB), monnaie chinoise, ou yuan, a conservé sa place de cinquième monnaie la plus attractive pour les paiements mondiaux en valeur en janvier, mais avec une part plus importante en tant que monnaie de paiement mondiale, a déclaré la Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication (SWIFT), un fournisseur mondial de services de messagerie financière.

En janvier, la part du RMB dans les paiements mondiaux représentait 2,42 %, contre 2,15 % pour la même période en 2019, selon un rapport mensuel publié par la société.

La valeur des paiements en RMB a augmenté de 21,34 % le mois dernier par rapport à décembre 2020, alors qu'en général, toutes les devises de paiement ont diminué de 5,86 %, ajoute le rapport.

La Région administrative spéciale de Hong Kong est le plus grand marché pour les transactions offshore en RMB, avec une part de 75,93 %, suivie par les économies du Royaume-Uni, de Singapour et des Etats-Unis, selon le rapport.

R. E.

AADL 2

Raccordement de 92 000 unités aux réseaux d'électricité et de gaz en 2021

■ L'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (Aadl) prévoit pour l'année 2021 le raccordement de 92 000 unités aux réseaux d'électricité et de gaz, a affirmé le directeur général de l'Agence, Tarek Belaribi.

Par Hocine A.

L'Aadl «œuvre de manière anticipée», en coordination avec la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (Sadeg), au raccordement des logements aux réseaux d'énergie avant leur livraison, a-t-il ajouté.

Lors d'une rencontre d'évaluation entre l'Aadl et la Sadeg consacrée à l'examen du bilan 2020 et des perspectives de 2021, M. Belaribi a fait savoir que les deux parties examineront un programme d'action et les modalités d'encadrement avec les directions régionales au niveau national, ajoutant que les deux entreprises visent à mettre en œuvre des travaux répondant

aux attentes des souscripteurs, en prenant les précautions nécessaires avant les délais de distribution.

Pour ce qui est de la remise des décisions d'affectation aux souscripteurs Aadl, M. Belaribi a fait état d'une opération nationale en mars prochain, avec la programmation de la remise des décisions pour chaque projet, dont l'état d'avancement des travaux atteint 75 %. Concernant le paiement des factures de loyer et autres, M. Belaribi a évoqué la mise en place avec le Crédit populaire algérien (CPA) du paiement électronique, précisant que le souscripteur aura le choix entre la banque et la poste.

Par ailleurs, M. Belaribi a fait savoir que l'Agence examinera la proposition du projet d'unifica-

tion des factures avec Sonelgaz.

Pour sa part, le président-directeur général de la Sadeg, Mourad Ladjal, a fait état de plusieurs réunions périodiques entre les deux parties durant l'année 2020, qui a connu la distribution de plus de 62 000 logements alimentés en énergie.

Il a affirmé, dans ce sens, que son entreprise s'employait à éviter au citoyen de se retrouver dans un logement sans sources d'énergie, d'autant que la distribution des logements non dotés d'énergie est interdite désormais.

«Il n'y aura aucun obstacle... et tous les logements Aadl seront dotés d'électricité et de gaz dans les délais impartis», a-t-il ajouté.

S'agissant des moyens de travail, il a assuré que les équipements sont disponibles, rappe-



lant la mobilisation de la société dans la réalisation des programmes destinés aux zones d'ombre, aux exploitations et aux périmètres agricoles. Sur les modes de paiement, M. Ladjal a précisé qu'outre le e-paiement, mis en service depuis 2018, le paiement par poste reste toujours disponible. H. A.

Nouvelle publication de l'université d'Adrar

Le troc, un appui au développement des régions frontalières

Une nouvelle édition sur le troc frontalier entre l'Algérie, le Mali et le Niger, considéré comme appui au développement des régions frontalières algériennes, est venue enrichir la bibliothèque nationale à l'initiative du Laboratoire d'intégration économique algéro-africaine de l'université (LIE-AF) d'Adrar.

Ce recueil de 160 pages, regroupe diverses contributions mettant en valeur le commerce du troc, un des aspects du commerce extérieur, son évolution chronologique, les régions de son exercice, son rôle dans la protection des réserves en devises des pays, les défis rencontrés à l'ère de la mondialisation économique et l'E-commerce.

Cette publication est la somme des participations fructueuses des enseignants de l'université d'Adrar aux ateliers des travaux d'aménagement et de développement des zones frontalières algériennes, tenus auparavant à Adrar sous l'égide du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire (Micalat), et l'Agence nationale

d'aménagement et d'attractivité des territoires (Anaat), a affirmé Bilal Boudjemâa, membre du laboratoire scientifique (LIE-AF). Le commerce du troc, a indiqué M. Boudjemâa, également enseignant à la Faculté des sciences économiques de l'université d'Adrar, «revêt une importance dans les économies locale et mondiale qui constitue un indicateur de la bonne santé de la productivité et la compétitivité sur le marché international et une ressource essentielle pour la dynamisation du développement local, les zones frontalières notamment». Pour le directeur du laboratoire, Abdelkhatib Bendahmane, le troc fait partie des indicateurs d'évaluation, par le passé mais également à l'heure actuelle, de la performance des économies, ajoutant que l'Algérie est attachée à son Continent au travers de ses quatre wilayas du Grand Sud, à savoir Tindouf, Adrar, Tamanrasset et Illizi, dont cet attachement est concrétisé par le commerce du troc mené avec les pays voisins du Mali et le Niger, via les wilayas d'Adrar et de Tamanrasset.

Entre autres contributions retenues

dans cet ouvrage, l'approche fournie par l'universitaire Ahmed-Hellali qui, renvoyant le commerce du troc aux anciennes ères, a expliqué que ce type de commerce est axé sur les activités d'importation et d'exportation chapeautées par les gouvernements et entreprises économiques. Après avoir passé en revue le développement du troc frontalier, la préservation de sa place en dépit des mutations dans les échanges commerciaux internationaux, Leila Ayad, de la même institution universitaire, a souligné que «l'Algérie exerce et pratique encore les échanges commerciaux avec les pays du Sahel, notamment avec le Mali et le Niger, par le biais des caravanes commerciales», avant d'illustrer cette approche par les expériences de ce type de commerce en Indonésie et en Egypte.

Ce recueil aborde également l'impact du troc entre l'Algérie, le Mali et le Niger, dans le développement des zones frontalières algériennes, à la faveur de l'organisation des conditions d'exercice de ce commerce frontalier, notamment celles liées aux marchandises éligibles et ses

retombées positives.

L'ouvrage prévoit, à titre illustratif, une étude analytique au développement des exportations de la wilaya d'Adrar dans le cadre du troc entre 2000 et 2017, dont le tableau cohérent relève un volume d'exportation de plus de 55 millions DA (MDA) en 2000 vers le Mali, puis 180 MDA en 2003 pour atteindre un volume record de plus de 200 millions DA en 2011.

Le recueil du laboratoire propose, en conclusion, une série de recommandations allant dans le sens de la promotion du troc frontalier, dont notamment la concrétisation, en priorité, de la route reliant Adrar (dans le sud de l'Algérie) à Gao (dans le nord du Mali). La réduction des charges administratives, l'assouplissement des procédures organisationnelles de l'import et de l'export dans le cadre du troc, l'ouverture de nouvelles perspectives commerciales avec les nouvelles entreprises et entités de production dans les régions frontalières, font partie des recommandations retenues dans cet ouvrage académique.

Lyes B.

Langue

La promotion de tamazight passe par sa pratique quotidienne

La sauvegarde, la protection et la promotion de la langue tamazight passent inéluctablement par sa pratique quotidienne, son enseignement et par la production littéraire et artistique, estiment des linguistes de la région du M'zab, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la langue maternelle (21 février). Des spécialistes de la langue amazighe dans la région du M'zab ont loué la place de tamazight dans la récente révision de la Constitution, qui l'a consacrée langue officielle, et ont appelé à son intégration dans les chantiers de la réforme et de la moder-

nisation de l'administration en vue d'améliorer les relations entre l'administration et les citoyens. «L'introduction de l'enseignement de cette langue maternelle dans le système éducatif doit être élargie au cycle préscolaire, à la formation et également au cycle universitaire avec la création d'un centre de recherche et d'étude», a estimé Bakir Metahri, jeune universitaire et chercheur dans la langue locale. Pour les Ghardaouis, tamazight locale est fortement pratiquée entre les citoyens à différents niveaux. Il est également constaté son utilisation dans les supports d'information et de communica-

tion, en particulier les sites web, la radio, les réunions, ce qui contribue à sa promotion, a-t-il précisé. De son côté, le professeur de langue amazighe à Ghardaïa, Ishak M., estime que la promotion de cette langue et de sa culture «passe nécessairement par la mise en valeur d'activités artistiques et culturelles et non pas seulement à travers son enseignement». «Mon expérience professionnelle montre que l'art dramatique, les activités théâtrales sont des moyens appropriés pour la promotion de la langue et de la culture amazighes qui constituent un capital fondamental de notre personnalité et

identité», a-t-il souligné. L'Algérie a réalisé des «avancées significatives» pour la promotion et l'enrichissement de l'enseignement de tamazight dans toute sa diversité et ses treize variantes parlées en Algérie, a souligné, pour sa part, Brahim Abdesslam, chercheur sur la langue amazighe locale. Pour ce chercheur et membre de la fondation «Aydeliste» (matinée) pour la promotion de la culture amazighe, «la conjugaison des efforts de l'ensemble des acteurs, institutions, individus et collectivités, est indispensable pour la promotion de tamazight». «Le renforcement de la place de la culture et de la langue

amazighes au sein du tissu culturel national nécessite des études de recherches linguistiques, une production littéraire, la traduction à partir des autres langues vers tamazight et la formation des enseignants. Il est également important d'inciter la population à la lecture», a indiqué M. Abdesslam. Pour cela, a-t-il relevé, «notre fondation (Aydeliste) a organisé un cycle de formations de formateurs de l'enseignement de la langue locale au profit de 32 personnes dont des femmes, en vue d'intégrer cette langue et la culture amazighes locales dans le projet sociétal». L. M.

À l'ère du numérique

«Il faut développer le théâtre pour renouer avec le public»

■ La période du confinement lié à la pandémie de Covid-19 a renforcé l'utilisation des réseaux sociaux et des plateformes numérique chez les citoyens. Les artistes ont également trouvé dans ce moyen l'opportunité de garder le contact avec leurs fans tout en poursuivant leur activité artistique en mode virtuel.



PH/D.R.

Par Abla Selles

C'est dans cette optique que les gens du théâtre ont lancé un débat

pour échanger les idées.

En effet, les participants à une rencontre sur le théâtre, organisée samedi après-midi au théâtre régional de Constantine, ont insisté sur «l'importance de

développer le théâtre pour renouer avec le public à l'ère du numérique».

«La révolution numérique est un fait accompli, d'où l'importance de s'adapter avec cette nou-

velle donne à travers des projets de recherches à initier par des spécialistes en la matière en vue de développer le théâtre pour capter le public», a estimé Mourad Djehri, animateur de la rencontre intitulée «La scène théâtrale, réalités et perspectives». Le tournant numérique a eu un impact sur la présence du public aux spectacles vivants, a déclaré le même intervenant qui a appelé à «l'élaboration de projets de recherches et de formations permettant de relancer cet art et attirer le public».

Dans ce cadre, M. Djehri a indiqué que «les projets de recherches à développer dans ce sens doivent être axés sur le fonctionnement des théâtres, la qualité des spectacles proposés au public et la continuité des représentations».

Pour sa part, Mohamed Gharnaout, spécialiste du domaine culturel, est revenu sur l'évolution de la présence du public au fil du temps, relevant que la courbe a considérablement baissé avec le développement numérique qui a métamorphosé les comportements, les habitudes et les réflexes, notamment parmi les jeunes générations.

Insistant sur l'importance de la communication, la même source a plaidé pour une «relation permanente et continue avec les écoles, les universités, les structures de formation professionnelle et autres secteurs en rapport direct avec les jeunes».

Cette rencontre, à laquelle ont assisté des connaisseurs du spectacle vivant de l'ancienne et de la nouvelle génération, a été mise à profit pour «visionner» des séquences de spectacles théâtraux réalisés par le théâtre de Constantine comme «El Kelma» et «El Intihar», entre autres.

A. S.

Lancement du café culturel à Mila

Présentation de trois publications

La maison de la culture Mebarek-El-Mili de Mila a accueilli, samedi, le lancement d'un café culturel marqué par une exposition d'arts plastiques et la présentation de trois publications d'auteurs locaux.

Initié par des intellectuels de Mila, cet événement culturel qui a connu la participation d'invités des wilayas de Jijel et Constantine, a vu l'organisation d'une exposition du plasticien et

calligraphe Bellout Yaya de la ville de Telegheima.

Diplômé en 1983 de l'Ecole des beaux-arts de Constantine, cet artiste qui a exposé aux Etats-Unis, aux Emirats arabes unis, en Jordanie et en France, a présenté plusieurs de ses œuvres consacrées au patrimoine local.

Le premier ouvrage présenté durant ce café culturel a été «Oubour» de Douadi Boussela,

un recueil de nouvelles sur l'émigration des Algériens sous l'occupation française et les souffrances de ces émigrés loin de leurs proches et de leur patrie.

Djamel Baali a de son côté présenté son recueil de 30 poèmes intitulé «Jadilet edhil», tandis que le jeune Bilal Settaf a dévoilé à l'assistance sa «Kimiaa el hayat», une série de textes en prose sur, dit-il, «l'égarement et l'autarcie des jeunes d'aujourd'hui qui voient leurs rêves s'effriter chaque jour davantage».

L'assistance, composée d'écrivains, de professionnels du théâtre, de musiciens et d'intellectuels de divers horizons, a débattu dans «une ambiance cordiale» les ouvrages présentés dans le hall de la maison de la culture, dans une tentative visant à rompre avec le cadre habituel de ces rencontres culturelles.

M. K.

Festival virtuel «Mobile Film Festival Africa»

Mustapha Benghernaout représente l'Algérie

Le court métrage «Manjich» (je ne viens pas), du réalisateur algérien Mustapha Benghernaout, participe à la 1^{re} édition du Festival français virtuel «Mobile Film Festival Africa», qui se poursuivra jusqu'au 17 mars prochain, selon le site électronique du festival.

Ce court métrage de 70 secondes, consacré à la question de l'émigration clandestine,

est disponible sur la plateforme officielle du festival et ses pages officielles sur les réseaux sociaux.

Un total de 51 films représentant 23 pays africains portant sur différents thèmes, dont la femme, les droits de l'Homme, l'environnement et la pandémie de Covid-19, sont en compétition lors de ce festival, dont l'objectif est de dénicher de nou-

veaux talents dans le domaine de la réalisation cinématographique et les encourager à réaliser des films avec leurs propres moyens.

Ce festival est dédié à la réalisation de courts métrages, via les Smartphones, d'une durée d'une à deux minutes, précise la même source, ajoutant que les prix seront remis mars prochain en Tunisie. Né en 1987 à

Mostaganem, le réalisateur autodidacte Benghernaout a participé à plusieurs concours et festivals internationaux et obtenu plusieurs récompenses.

Le festival «Mobile Film Festival Africa», qui est le nouveau concept du Festival international des courts métrages «Mobile Film Festival», a été créé en 2005 par un réalisateur français.

H. D.

Littérature

Lancement d'un concours de la créativité littéraire

La direction de la culture de la wilaya de Jijel a lancé, samedi, un concours littéraire destiné aux jeunes sous le slogan «Echabab nabd El lbdaâ», en vue de faire émerger les jeunes talents dans divers genres littéraires.

Ce concours s'inscrit dans le cadre de la relance des activités culturelles après huit mois d'in-

terruption imposés par les restrictions liées à la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, a indiqué à l'APS Mohamed Chérif Bouhali, directeur local de la culture par intérim. L'objectif de la rencontre est de renouer les contacts avec les acteurs du monde littéraire et découvrir de nouveaux talents, selon la même source qui a pré-

cisé que le concours est ouvert à plusieurs genres de littérature entre poésie classique et populaire (Melhoun), la nouvelle et le roman.

Un jury de spécialistes composé d'universitaires départagera les participants au concours dont les lauréats verront leurs œuvres publiées dans la revue électronique de la direction de la

culture.

Les candidats participant à ce concours, s'étalant entre le 20 février en cours et le 31 mars prochain, doivent obéir à certaines conditions, notamment l'âge (entre 18 et 30 ans) et ne pas avoir présenté l'œuvre littéraire en lice à d'autres concours auparavant.

R. A.

Journées du court métrage à Ouargla

«La vérité amère» remporte le premier prix

LE COURT MÉTRAGE «La vérité amère» s'est vu décerner le premier prix des journées d'information du court métrage clôturées samedi à Ouargla. Produite en dix jours dans la wilaya de Ouargla, cette œuvre, d'une durée de six minutes, du jeune metteur en scène Yacine Amiri, traite l'impact des médias audiovisuels, notamment la télévision, sur le téléspectateur durant la pandémie de coronavirus (Covid-19).

Le second prix est revenu au jeune Zakaria Benkadi pour sa courte production intitulée «Il ya du boulot», alors que la maison de jeunes «Boudjemâa-Bakhdidja» a décroché le 3^e prix pour son court métrage «El-Hirak», mouvement populaire.

Placée sous le signe «L'image ancre le thème», cette manifestation, abritée trois jours durant (18-20 février) par la maison de jeunes «Bakhdidja-Boudjemâa» du quartier Said Otba, (commune de Ouargla), avec la participation de 18 adhérents aux établissements des jeunes et quatre associations culturelles, s'assigne comme objectifs la promotion des activités culturelles en milieu des jeunes amateurs et l'encouragement des talents artistiques locaux, ont indiqué les organisateurs

R. C.



Iran

Le chef de l'AIEA débute ses pourparlers à Téhéran sur le nucléaire

■ Le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Rafael Grossi, a rencontré, hier à Téhéran, les responsables iraniens, le jour de l'expiration d'une échéance fixée par l'Iran pour la levée des sanctions américaines.

Par Mourad M.

Arrivé samedi soir dans la capitale iranienne, il a entamé ses discussions sur le dossier nucléaire avec le président de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique (OIEA), Ali Akbar Salehi. Il tiendra en soirée une conférence de presse à son retour à Vienne, siège de l'AIEA.

Sa visite survient alors que le Parlement iranien a fixé à hier 21 février la date limite pour restreindre certaines inspections de l'AIEA, «gendarme» nucléaire de l'ONU, sur des installations non nucléaires, y compris des sites militaires suspects en Iran.

Une éventuelle application de cette loi commencerait mardi,

selon M. Salehi, même si l'Iran a souligné ces derniers jours qu'il ne cesserait pas de collaborer avec l'AIEA et n'expulserait pas ses inspecteurs. Ces inspections sont prévues par l'accord international de 2015, censé encadrer le programme nucléaire iranien, accord duquel la précédente administration de Donald a retiré unilatéralement les États-Unis en 2018 en rétablissant des sanctions qui étranglent l'économie iranienne. «A mon avis, les inspections de l'AIEA seront réduites d'environ 20 à 30 % après la mise en œuvre de la loi», a déclaré samedi soir le vice-ministre iranien des Affaires étrangères, Abbas Araghchi, dans une interview télévisée. «Cela ne signifie certainement

pas un retrait de l'accord de 2015».

Après la politique de «pression maximale» de Donald Trump, l'Iran s'est affranchi progressivement à partir de 2019 de nombre de limites qu'il avait accepté d'imposer à son programme nucléaire en vertu de l'accord conclu en 2015 avec le groupe 5+1 (États-Unis, France, Allemagne, Grande-Bretagne, Russie, Chine). L'Iran ne cesse de dire qu'il reviendrait à ses engagements si la nouvelle administration américaine de Joe Biden lève les sanctions et celle-ci réclame un retour de l'Iran à ses engagements, les deux camps se renvoyant la balle. Jeudi, les États-Unis ont accepté l'invitation des Européens à participer à des pourparlers pour relancer l'accord de 2015. Mais le lendemain, Joe Biden a appelé les puissances européennes à travailler de concert avec les États-Unis pour répondre aux «activités déstabilisatrices» de l'Iran au Moyen-Orient. Dans ce contexte diplomatique complexe et alors que l'Iran et les États-Unis n'entretenaient pas de relations diplomatiques depuis 1980, M. Araghchi a indiqué que l'Iran examinait la proposition de l'UE



pour une «réunion informelle».

«Nous déciderons après des consultations», a-t-il dit, ajoutant que l'Iran en parlerait avec «des amis et des alliés comme la Chine et la Russie».

La visite de M. Grossi a reçu un accueil mitigé dans la presse iranienne. Le quotidien ultraconservateur «Kayhan» a salué la loi du Parlement qui a «emmené» Rafael Grossi en Iran. «Cette stratégie a montré au camp adverse que la rupture du contrat est coûteuse», a écrit le journal en dénonçant «l'escroquerie occidentale».

En revanche, le journal réformateur «Sharq» a dit douter de l'efficacité du vote de cette loi, vu que Washington «n'a manifesté

aucune volonté de revenir à l'accord sous les conditions iraniennes».

«Il n'y a aucune perspective d'ouverture jusqu'à présent», a souligné le quotidien, estimant que «les jours à venir sont critiques pour l'Iran» et pour les autres pays parties de l'accord nucléaire.

Joe Biden était vice-président de Barack Obama lorsque l'accord nucléaire fut conclu en 2015. L'Iran a toujours démenti chercher à se doter de l'arme atomique et l'accord prévoit une levée partielle des sanctions internationales, en échange de la garantie que l'Iran ne se doterait pas d'une telle arme.

M. M.



Commentaire

Blocs

Par Fouzia Mahmoudi

Les Européens n'ont jamais caché leur préférence pour Joe Biden lors de l'élection présidentielle américaine de novembre dernier. Après tout, Donald Trump avait été clair lors de son arrivée à la Maison-Blanche en janvier 2017 : il avait été élu par les Américains pour veiller à leurs intérêts et n'était pas disposé à se préoccuper des intérêts européens. Avec Biden, l'UE a donc retrouvé son partenaire privilégié. Le président américain s'est d'ailleurs dit déterminé à «regagner» la confiance de l'Europe. Biden a donné son premier grand discours de politique étrangère cette semaine pour la Conférence sur la sécurité de Munich, mettant en garde contre un retour «aux blocs figés par la Guerre froide». Il a aussi affirmé que l'alliance transatlantique était «de retour» après quatre ans de mandat de Donald Trump. «Je vous parle aujourd'hui comme président des États-Unis, au tout début de mon administration, et j'envoie un message clair au monde : l'Amérique est de retour. L'alliance transatlantique est de retour», a déclaré le 46^e président des États-Unis depuis la Maison-Blanche. Joe Biden a également retrouvé la politique antirusse chère à Barack Obama et Hillary Clinton et a accusé la Russie d'«attaquer nos démocraties. Poutine cherche à affaiblir le projet européen et notre alliance de l'Otan. Il veut saboter l'unité transatlantique et notre détermination, parce qu'il est beaucoup plus facile pour le Kremlin d'intimider et de menacer des États seuls plutôt que de négocier avec une communauté transatlantique forte et unie». Mais «il ne s'agit pas de monter l'Est contre l'Ouest (...). Nous ne pouvons pas et ne devons pas revenir (...) aux blocs figés de la Guerre froide», a-t-il toutefois ajouté. Le président des États-Unis a également évoqué le cas de l'Iran, assurant que son pays doit répondre à ses «activités déstabilisatrices». Sans détailler ces activités imputées à Téhéran, Joe Biden a confirmé, dans ce même discours, la volonté de Washington de relancer l'accord de 2015 sur le nucléaire iranien en associant tous les pays signataires, y compris l'Iran. L'ancien vice-président de Barack Obama s'est, en outre, distingué de son prédécesseur au sujet de la lutte contre le changement climatique. «Nous ne pouvons plus repousser ou faire le strict minimum pour répondre au changement climatique. Il s'agit d'une crise existentielle mondiale. Et nous en souffrirons tous les conséquences», a-t-il assuré. À l'inverse, il s'est inscrit dans la lignée de Donald Trump, et de ses prédécesseurs, concernant la lutte contre les «abus économiques de la Chine». Biden a souligné que «tout le monde devait jouer avec les mêmes règles», mettant en garde contre les «abus économiques» et une «pression» mise par le gouvernement chinois, qui «sapent les fondations du système économique international». Ainsi, Biden reprend peu ou prou la politique déjà menée par Barack Obama. Peu de changements à part peut-être le durcissement vis-à-vis de la Chine, qu'avait doucement déjà initié Obama et qui a été par la suite l'un des fers de bataille de Trump. Reste à voir surtout comment la situation évoluera avec la Russie dans les mois et années à venir, alors même que l'Allemagne, meilleur allié européen de la nouvelle administration Biden, a désespérément besoin de Moscou pour ses fournitures d'énergie.

F. M.

Niger

Second tour de la présidentielle sur fond d'insécurité

Malgré l'insécurité qui règne au Niger, quelque 7,4 millions d'électeurs votaient hier au second tour d'une présidentielle entre le favori Mohamed Bazoum, fidèle du sortant Mahamadou Issoufou, et l'opposant Mahamane Ousmane, ancien président.

L'un des premiers votants à Niamey, Idrissa Gado, étudiant de 29 ans, a estimé que «le prochain président doit agir contre les rebelles, c'est le grand souci du Niger dont il faut s'occuper, nous, on veut le calme et la sécurité». Ibrahim Kadi Mahmane, 42 ans, carreleur, attend lui du prochain président qu'il «n'oublie pas les pauvres et les villageois».

Le candidat du pouvoir, Mohamed Bazoum, a voté à l'Hôtel de ville de Niamey, où des blindés et des pick-up armés de mitrailleuses assuraient la sécurité. «Je souhaite que le vainqueur ait la chance avec lui, je souhaite qu'elle soit de mon côté, et j'ai beaucoup de raisons de croire qu'elle est en effet de mon côté», a-t-il dit après avoir déposé son bulletin, souhaitant aussi que «le vote se passe dans le calme». Accompagné de ses deux épouses, le sortant Mahamadou Issoufou a voté au même endroit, notant que «le Niger est confronté à des défis immenses : défi sécuritaire, défi

démographique, défi climatique, défi du développement économique et social, y compris le défi immédiat sanitaire que constitue le Covid-19». «Je suis fier d'être le premier président démocratiquement élu de notre histoire à pouvoir passer le relais à un autre président démocratiquement élu, c'est un événement majeur dans la vie politique de notre pays», a-t-il ajouté. Ce sera en effet la première fois que deux présidents élus se succèdent dans ce pays à l'histoire jalonnée de coups d'État depuis son indépendance en 1960.

Tenir le vote sur l'ensemble du territoire est l'un des défis de ce scrutin, tandis que l'insécurité sévit à l'ouest avec des attaques de groupes jihadistes affiliés à l'organisation État islamique et à l'est avec des attaques des jihadistes avec des Boko Haram.

«Des milliers de soldats ont été déployés pour sécuriser le scrutin, surtout dans les zones exposées à l'insécurité», a assuré à l'AFP un haut responsable du ministère de la Défense.

Presque deux mois après le premier tour du 27 décembre, les Nigériens choisissent entre les deux candidats qui se sont qualifiés : Bazoum, qui a bénéficié lors de la campagne de l'imposante machine du parti au pouvoir, le Parti nigérien pour la démocratie et le socialisme

(PNDS), et le challenger Ousmane, ancien président entre 1993 et 1996 qui veut le redevenir depuis.

Bazoum avait récolté 39,3 % des suffrages au premier tour, Ousmane presque 17 % et le premier part avec un net avantage.

Mais si le vote dans la capitale est historiquement acquis à l'opposition, celui de la seconde ville du pays, Zinder (sud-est), est sujet à débat : cette région, important bassin électoral, est le fief des deux candidats qui y ont passé les derniers jours de la campagne pour tenter de convaincre leurs électeurs.

«Le résultat à Zinder sera déterminant pour l'issue du scrutin», a dit à l'AFP un observateur avisé de la politique locale, sous couvert d'anonymat.

Quelques dizaines d'observateurs de la Communauté économique d'Afrique de l'Ouest (Cédéao) ont été déployés pour surveiller la bonne marche du scrutin. Si l'opposition boycottait sa participation à la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) au premier tour, elle l'a finalement rejointe pour le second. «Tout est en place pour que le scrutin soit transparent», indique une source proche du parti au pouvoir, qui rappelle que la campagne s'est déroulée dans le calme et sans heurts.



ES Sétif

Le wali accorde une aide au club

LE WALI de Sétif, Kamel Abla, accompagné par le président de l'Assemblée populaire communale (P/APC), Mohamed Bouremani, et le directeur de la jeunesse et des sports (DJS), El Yazid Zouaoui, se sont rendus au stade du 8-Mai-1945 à l'occasion de l'ultime séance d'entraînement des poulains de l'entraîneur tunisien Nabil Kouki, pour encourager les coéquipiers d'Amoura et les inciter à remporter la rencontre face à l'Asante Kotoko.

« Cette initiative intervient pour soutenir moralement et financièrement l'équipe de l'Entente de Sétif à la veille d'un rendez-vous important », a déclaré le chef de l'exécutif local, soulignant que « cette visite s'inscrit dans le

cadre de l'accompagnement des clubs représentant l'Algérie dans les compétitions continentales ou internationales ».

Une subvention de 20 millions DA a été allouée par les autorités locales à l'ES Sétif pour soutenir l'administration du club, a-t-on relevé. Le wali de Sétif a considéré que cette aide financière est « symbolique » et qu'il continuera à aider le club chaque fois que les conditions financières le permettront. De son côté, le porte-parole de l'ES Sétif, Abdelhakim Serrar, a salué cette initiative, soulignant que la direction œuvre à trouver des sources d'autofinancement dans les années à venir, ce qui permettra au club d'être à l'abri de toute crise financière.

Cross-country/Championnat national 2021

Les athlètes du CREPSM dominent la compétition

LE CENTRE de regroupement et de préparation des sélections militaires (CREPSM) a outrageusement dominé le Championnat national de cross-country, disputé samedi après-midi à Tizi-Ouzou, en s'emparant des quatre premières places chez les messieurs.

En effet, derrière le vainqueur Kheireddine Bourouina, ce sont trois autres athlètes du CREPSM qui étaient les premiers à franchir la ligne d'arrivée : Redouane Ouarghi (2^e), Hicham Bouchicha (3^e) et Ali Guerni (4^e). Chez les seniors dames, c'est Riham Sennani, de l'AS Protection Civile d'Alger, qui s'est imposée devant la quadragénaire Kenza Dahmani (NC Bordj Bou Arréridj), au moment où Amina Bettiche, également sociétaire du NC Bordj Bou Arréridj, a complété le podium.

Dans la catégorie juniors (Garçons), la première place est revenue à Yazid Dalla du CRR Ouled Mimoun, devant deux concurrents du Groupement Sportif des Pétroliers, respectivement Ayoub Taleb (2^e) et Adem Bouldjadj (3^e). Dans la même catégorie d'âge (dames), c'est Ghania Rezzik du SDM Chlef qui l'a emporté, devant Ismahane Mekki (MA Bordj Bou Arréridj) et Rokaïa Mouici du Club Néciria Nounou (Alger). Enfin, chez les cadets, la victoire

est revenue à Khaled Ouaked de Souk Ahras, devant Yasser Touaher et Walid Sifi, alors que chez les cadettes c'est Nour El Houa Gueman qui l'a emporté, devant sa coéquipière au GS Djelfa, Houa Saïhi, au moment où Hayet Azaïdj, du CSFK Médéa, a complété le podium. Outre le cross long, dominé par les athlètes de la sélection militaire, la compétition a comporté un cross court, remporté par Oussama Cherrad de l'AS Protection Civile d'Alger, devant Abdelhakim Chibane (Club Néciria Nounou) et Imad Touil (El Oued).

Cette 59^e édition du Championnat national de cross-country « Ali-Lamraoui et Sid-Ahmed-Abdelhamid » a été jumelée cette année avec la 37^e édition du Challenge national de cross-country « Saïd-Cherdioui ». Elle s'est déroulée sur le domaine Chaâbane, situé non loin du grand marché au gros de Tizi-Ouzou.

Au total, 628 athlètes, représentant 143 clubs de 42 wilayas, ont pris part à cette compétition, ouverte aux cadets, juniors et seniors (messieurs et dames).

Une compétition qualificative aux prochains Championnats d'Afrique de cross (cadets, juniors et seniors), prévus les 6 et 7 mars prochain à Lomé, au Togo.

Ligue 1 (14^e journée)

L'OM freiné par le PAC, la JSS monte sur le podium

■ La JS Saoura a pris provisoirement la troisième marche du podium, en ramenant une large victoire de son déplacement chez l'ASO Chlef (6-0), samedi, lors de la 14^e journée de Ligue 1, ayant vu la révélation de ce début de saison, l'Olympique Médéa, connaître un coup d'arrêt face au Paradou AC (2-1).



Les gars de Médéa stoppés

Par Mahfoud M.

La JS Saoura, sous la direction de son entraîneur intérimaire Mustapha Djilil qui a succédé à Meziane Ighil, a signé le score le plus large de la journée contre l'ASO, grâce notamment à un doublé de Hamza Zaïdi. Avec 26 points au compteur, la JSS revient à une longueur de l'Olympique Médéa (2^e), qui s'est incliné à l'ASO devant le Paradou AC (2-1). L'OM qui restait sur une belle série, pensait avoir fait le plus difficile en ouvrant le score par Khalfallah (45'+5), mais c'était sans compter sur l'abnégation et surtout le talent des jeunes Pacistes, lesquels ont renversé leur adversaire grâce à Boucif (46') et Messibah (73' sp). En dépit de cette défaite, l'OM reste co-leader avec l'ESS Sétif (27 points), mais avec deux matchs en plus par rapport à l'Aigle noir,

qui se consacre actuellement à la Coupe de la Confédération. Autre bonne opération réalisée ce samedi, celle du WA Tlemcen, qui a su profiter de l'avantage du terrain pour remporter une importante victoire contre la lanterne rouge le CA Bordj Bou-Arréridj (3-1) et grâce à laquelle il se hisse provisoirement à la 13^e place avec 14 points, au moment où les Criquets restent scotchés à la 20^e et dernière position avec seulement quatre unités au compteur. En ouverture de cette 14^e journée, le MC Oran avait tiré le meilleur profit des matchs joués vendredi, réussissant une belle remontée au classement général, après sa précieuse victoire chez le CS Constantine (3-1) qui l'avait provisoirement hissé sur la troisième marche du podium, avec 24 points, avant que la JSS ne l'en évince samedi, après sa large victoire à Chlef. De son côté, l'USM Alger,

qui s'était présentée à Biskra avec la ferme intention de se racheter de sa précédente défaite à domicile contre l'AS Ain M'lila, a essuyé un nouveau revers en s'inclinant sur un but de Hamza Salem à la 51'. Un résultat qui arrange les affaires des gars des « Ziban », désormais ex æquo avec le CSC à la 15^e place avec 13 points pour chaque club, alors que les « Rouge et Noir » restent figés à la 10^e place, avec 18 unités au compteur. Enfin, dans le bas de tableau, le duel des mal-classés NA Hussein Dey-USM Bel-Abbès s'est terminé sans vainqueur (1-1). Les choses avaient pourtant bien démarré pour les locaux qui ont réussi à débloquer la situation dès la 13^e minute grâce à un penalty de Rachid Nadjji. Mais à force d'insister, les visiteurs ont eux aussi réussi à obtenir un penalty à la 70', transformé par l'attaquant Ali Haroun (1-1).

M. M.

Ligue 2 (2^e journée)

L'US Chaouïa et le CR Témouchent confirment, regroupement en tête du groupe Centre

L'US CHAOUÏA (Est) et le CR Témouchent (Ouest) ont pris la tête de leurs groupes respectifs en enchaînant avec un deuxième succès de rang, à l'occasion de la 2^e journée de Ligue 2 de football, disputée vendredi et samedi, alors que quatre équipes se partagent la tête du classement du groupe Centre. A l'Est, l'US Chaouïa qui a battu le NRB Telegma (1-0) lors de la journée inaugurale, a enchaîné avec un deuxième succès de suite, en s'imposant dans le derby des Aurés devant le MSP Batna (1-0). A la faveur de cette victoire en

déplacement, l'USC prend seule la tête du classement avec 6 points. Le choc de cette journée, entre le MO Constantine et l'USM Annaba, s'est soldé par un score vierge qui n'avantage aucune des deux équipes, toujours à la recherche de leur premier succès de la saison. En revanche, deux équipes ont réussi à décrocher leur première victoire de la saison. Il s'agit du CRB Ouled Djellal et du NRB Telegma, vainqueurs respectivement devant le HB Chelghoum Laïd (2-1) et MC El Eulma (2-0). Dans le groupe Ouest, le CR

Témouchent, vainqueur en déplacement contre l'IRB El Karma (2-1), confirme son statut de sérieux prétendant à l'accession en décrochant une deuxième victoire consécutive, alors que la JSM Tiaret s'est inclinée à domicile face à l'ASM Oran (1-2). Le MC Saïda, un autre prétendant à l'accession, a été tenu en échec à domicile par le MCB Oued Sly (1-1). Dans les autres rencontres du groupe Ouest, l'OM Arzew et le SKAF Khemis se sont imposés à domicile, respectivement devant l'US Remchi (1-0) et le CRB Ain Oussera

(1-0). Dans le groupe Centre, dont les rencontres ont été disputées vendredi, quatre équipes, à savoir le RC Kouba, l'ES Ben Aknoun, l'USM El Harrach et la JSM Béjaïa, occupent conjointement la tête du classement avec 4 points au compteur. Tenues en échec lors de la 1^{re} journée, l'USM El Harrach et la JSM Béjaïa ont réussi à décrocher leur première victoire de la saison, en s'imposant respectivement devant l'Amel Boussaâda (1-0) et l'USM Blida (2-1) dont c'est la seconde défaite de suite. Vainqueur en déplacement lors

de la 1^{re} journée, le RC Kouba a marqué le pas lors de la réception du MO Béjaïa (1-1), alors que l'ES Ben Aknoun est revenue avec le point du match nul lors de son déplacement à Ouargla, face au CR Béni Thour (0-0). De son côté, le WA Boufarik a décroché sa première victoire en battant le WR M'sila (1-0). La 3^e journée de la Ligue 2 aura lieu les 26 et 27 février. Les matchs du groupe Ouest sont prévus vendredi, alors que ceux de l'Est et du Centre se tiendront samedi.

R. S.

La cour d'Alger confirme les jugements en première instance

LA COUR d'Alger a confirmé, hier, les jugements rendus en première instance contre les mis en cause impliqués dans l'affaire «GB pharma» et le financement occulte de la campagne électorale de la présidentielle annulée d'avril 2019, dans laquelle sont poursuivis les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, en sus de l'ancien ministre Abdelghani Zaalane. Fin novembre dernier, le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait prononcé, dans la même affaire, une peine de 5 ans de prison ferme à l'encontre de Ouyahia et Sellal, et acquitté l'ancien ministre des Transports et des Travaux publics, et directeur de campagne de l'ex-prési-

dent, Abdelghani Zaalane. Ouyahia et Sellal sont accusés d'octroi de privilèges injustifiés au Groupe Condor et à ses filiales, dont des facilitations pour la réalisation d'une usine de fabrication de médicaments «GB Pharma», outre l'abus de pouvoir dans la conclusion de marchés avec l'opérateur public de téléphonie mobile «Mobilis». Les frères Benhamadi sont également poursuivis pour participation au financement de la campagne électorale de l'ex-président Abdelaziz Bouteflika, à travers un compte bancaire ouvert spécialement pour recueillir les apports financiers de parties sans aucun lien avec l'élection.

Maya H.

Mascara

Deux morts et un blessé dans un accident de la route

DEUX personnes ont trouvé la mort et une autre a été blessée dans un accident survenu hier sur la route nationale 17 (RN 17), entre les communes de Hacine et de Bouhanifia dans la wilaya de Mascara, a-t-on appris auprès de la Protection civile. Selon la cellule de communication de la Direction de la Protection civile, l'accident de la route s'est produit lorsque deux véhicules sont entrés en collision faisant un mort sur place, à savoir le chauffeur de la première voiture

et une fillette, et un blessé, le conducteur de la deuxième. Les éléments du centre avancé de la Protection civile de la commune de Hacine sont intervenus pour secourir le blessé et le transférer à la salle de soins de cette commune, alors que les corps des deux victimes ont été évacués à la morgue de la même structure sanitaire, a-t-on indiqué. Les services de la Gendarmerie nationale ont ouvert une enquête pour déterminer les circonstances de l'accident.

R. N.

Constantine

Distribution prochaine de plus de 6 600 logements AADL

AU TOTAL, 6 626 logements de l'Agence nationale de l'amélioration et du développement du logement (AADL) seront distribués à Constantine «avant la fin du premier semestre 2021», a indiqué, hier, le directeur régional de cet organisme, Mohamed Nadjib El Aymèche. Avec la distribution de ce quota de logements, Constantine «aura clôturé» le dossier du logement AADL, a fait savoir le même responsable, rappelant que plus de 9 500 unités similaires avaient déjà été distribuées à Constantine, dont 7 000 logements durant l'année 2020. Sur les 6 626 logements AADL devant être remis à leurs bénéficiaires avant la fin du premier semestre de l'année en cours, 3 880 unités sont implantées au pôle urbain intégré de Retba, dans la commune de Didouche Mourad, et le reste du quota est réparti entre les communes d'El Khroub et la circonscription administrative Ali-Mendjeli, a-t-on souligné. Selon le même responsable, le quota de loge-

ments AADL à distribuer à Retba sera livré par îlots pour permettre aux bénéficiaires de prendre possession de leurs logements dans les meilleurs délais possibles, ajoutant que le chantier de réalisation «tire à sa fin» et «ne reste que des retouches de finition».

La wilaya de Constantine avait bénéficié dans le cadre du programme AADL d'un projet de réalisation de 16.150 unités dont plus de 60% avait été réceptionné et remis à leurs bénéficiaires, a-t-on encore rappelé.

Ali N.

Bilan des dernières 24 heures

Virus : 153 nouveaux cas et 3 décès

L'Algérie a enregistré 3 nouveaux décès du coronavirus ces dernières 24 heures, un cas de moins qu'hier (4), portant à 2 961 le total des morts, a annoncé, hier, le porte-parole du Comité scientifique en charge de la gestion de l'épidémie, le Pr



Béjaïa

Les robes noires en grève

■ Le barreau de la wilaya de Béjaïa est entré depuis hier en grève pour une semaine, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de l'Ordre des avocats de la wilaya, réuni le 18 du mois en cours.

Par H.Cherra

La colère des avocats, qui comptent ponctuer leur grève par un rassemblement de protestation dans la matinée d'aujourd'hui à 10h à la cour de Béjaïa, a été provoquée par «la détention provisoire d'un de leurs collègues du barreau de la wilaya de Blida», selon un communiqué de presse dont nous possédons une copie. Cette décision a suscité la colère des robes noires qui la considèrent comme «un grave dépassement commis envers la défense et une infime partie d'une longue série de dépassements». Cette action de solidarité et de soutien à l'égard de leur collègue de Blida est

aussi ponctuée par le boycott de l'activité judiciaire dans son ensemble, hormis les cas d'extrême urgence. Les tribunaux étaient presque paralysés hier. Pour les robes noires de Béjaïa, «le mandat de dépôt est une exception puisque dans le cas de leur collègue de Blida et il y a toutes les garanties à son sujet. A partir de là, on peut considérer cet acte comme un dépassement», lit-on dans le document. Cette action de solidarité a été déci-

dée également afin de soutenir et se solidariser avec leur collègue d'Akbou poursuivi en justice sans préavis, sans aviser le bâtonnier et en contradiction avec l'article 125 (dernier paragraphe) de la loi 13/07 portant organisation de la défense. La session du Conseil de l'Ordre des avocats de Béjaïa est «gardée ouverte jusqu'à nouvel ordre», annonce-t-on encore dans le communiqué.

H. C.

Sidi Bel-Abbès

Arrestation d'un individu pour incendie volontaire dans une forêt

LES ÉLÉMENTS de la Gendarmerie nationale de la wilaya de Sidi Bel-Abbès ont arrêté un individu suspecté d'être l'auteur d'un incendie de forêt survenu dernièrement, a-t-on appris, hier, auprès de la cellule d'information et de communication du groupement territorial de ce corps de sécurité. Les faits de cette affaire remontent à la semaine dernière lorsque la brigade de gendarmerie à Benachiba a constaté, lors d'une patrouille, un incendie à la forêt du village de Tenzara (commune de Benachiba)

affectant une superficie de 2 hectares de pin qui fut quadrillée et le feu circonscrit en collaboration avec les agents de la Protection civile, a-t-on fait savoir. Ainsi, des investigations intensifiées pour connaître l'auteur de l'incendie ont conduit à un berger fréquentant les lieux, qui fut arrêté. Il a été révélé que le motif de l'acte criminel était d'élargir les terres agricoles, a-t-on précisé. Le mis en cause a été traduit devant les autorités judiciaires pour incendie volontaire, a-t-on ajouté.

Lyes B.

R. N.